

COMMUNE DE MESLAND

CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 8 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2016

Présents : MM. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, GIRAUD Isabelle, MULTEAU Dimitri, GÉRARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, BOYER Christophe, HELTZLÉ Jérôme, LEBAY Paule, GASNIER Richard

Excusé : M BRUNO Christian.

Madame GIRAUD Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

ACHAT DRAPEAU POUR CENTRE DE SECOURS MUTUALISE DES SAPEURS POMPIERS MESLAND-MONTEAUX

Délibération N°07/16 publiée le /2016 - Transmise à la préfecture le/2016 - Reçue à la préfecture le //2016

Monsieur le Maire indique que M. le Chef du Centre mutualisé des sapeurs-pompiers de Mesland/Monteaux l'a contacté pour lui faire part d'un projet de réalisation d'un drapeau commun aux deux collectivités, brodé recto-verso du blason de chaque commune. Le montant s'élève à 1493.04 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette réalisation et de participer à hauteur de 50 % à la dépense, à parité avec la Commune de Monteaux. La somme de 746.52 € sera inscrite au budget primitif 2016 en dépense d'investissement.

SUBVENTION 2016 AUX ASSOCIATIONS

Délibération N°08/16 publiée le /2016 - Transmise à la préfecture le/2016 - Reçue à la préfecture le //2016

Monsieur le Maire propose de voter la subvention aux associations qui ont adressé une demande au titre de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, pour l'année 2016, les subventions suivantes :

Comité des Fêtes	: 400.00 Euros
U.N.R.P.A (Ensemble et solidaires) Mesland	: 400.00 Euros
A.P.E. Mesland-Monteaux-Veuves	: 448.00 Euros
Société de Chasse de Mesland	: 382.00 Euros
UNC-AFN	: 200.00 Euros
Ass. Intercommunale du Mémorial "Résistants et Alliés"	: 30.00 Euros
Le Souvenir Français	: 40.00 Euros

Association des conciliateurs	: 30.00 Euros
Association Sportive Chouzy/Onzain - Football (jeunes de moins de 20 ans, soit 2 X 20.00 Euros)	: 40.00 Euros
Syndicat de la Vallée de la Cisse	: 60.00 Euros
Amicale de Don du Sang Section d'Onzain	: 50.00 Euros
Association des Secrétaires de mairie	: 20.00 Euros
Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis (CFA Blois)	: 120.00 Euros
Maison Familiale Rurale de Craon (53)	: 20.00 Euros
Club Moto-Cross Mesland-Herbault	: 50.00 Euros
Club Karaté Do Shotokai Chouzy	: 20.00 Euros
Virade de l'Espoir (prêt de matériel)	: 100.00 Euros

Monsieur le Maire indique que les subventions seront versées à chaque association ayant un intérêt local, après avoir fourni à la mairie une copie certifiée de leur budget et comptes de l'exercice écoulé.

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Vu le contexte de réaménagement des jardins de la Petite Cisse et du Prieuré, D. MULTEAU indique que la commission Environnement et Cadre de vie souhaite réorienter le fleurissement des massifs de la commune (cimetière, mairie, les 4 entrées de la Commune, rue du Prieuré, lavoir, pied des arbres de la Place de l'église, chemin des Gâtines, chemin des rosiers, lavoir du Pré Noir) vers l'installation de vivaces, graminées et rosiers. L'objectif est d'avoir un fleurissement spontané qui arrive plus tôt en saison et se prolonge à l'automne.

Dimitri MULTEAU présente une liste de plantes dont la palette de couleurs est centrée sur le blanc et le pourpre. Quatre devis sont présentés :

- CROSNIER	688.62 € H.T
- SIMIER	474.74 € H.T (pas d'arbustes)
- NIELZ	844.00 € H.T
- LES JARDINS DU NAHON	864,47 € HT

A ces montants, il convient de prévoir de rajouter le paillage de couverture de sol (paillis de chanvre).

Une réunion du Groupe de travail « Jardins » est prévue le samedi 12/03 à 10 heures afin de valider le choix des plantes. Les plantations sont à envisager dans le cadre d'une ou deux journées citoyennes mobilisant élus et habitants comme cela a été le cas pour l'aménagement du Jardin de la Petite Cisse. La Directrice de la Maternelle a donné son accord pour participer au projet avec ses élèves sur le site de l'école.

Gilles MORISSET demande que Monsieur FIQUET, notre prestataire habituel, soit sollicité pour la fourniture des plantes.

TRAVAUX DE SECURISATION DE TRAVERSEE DE BOURG : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Délibération N°09/16 publiée le /2016 - Transmise à la préfecture le/2016 - Reçue à la préfecture le //2016

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'une demande de subvention a été effectuée auprès du Conseil Départemental, au titre des amendes de police pour les travaux de sécurisation de traversée de bourg.

Afin de bénéficier du fonds de compensation de la T.V.A, il est nécessaire qu'une convention soit signée entre le Département et la Commune dans la mesure où les travaux sont à réaliser dans l'emprise d'une route départementale.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher afin de permettre à la Commune de bénéficier du fonds de compensation de la T.V.A pour des travaux effectués sur la RD43 en traversée de bourg.

LANCEMENT DES TRAVAUX DE SECURISATION DE TRAVERSEE DE BOURG : ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE

Délibération N°10/16 publiée le /2016 - Transmise à la préfecture le/2016 - Reçue à la préfecture le //2016

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental émet un avis favorable de principe sur les travaux à engager dans le cadre de la première tranche de sécurisation de traversée de bourg, Route d'Onzain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- saisir l'A.T.D. (Agence Technique Départementale) pour assurer une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour préparer l'appel d'offres à Maîtrise d'œuvre pour la première tranche des travaux Route d'Onzain
- lancer la procédure de Maîtrise d'œuvre en 2016
- signer toutes les pièces relatives à ce dossier
- inscrire la dépense correspondante au budget 2016 (article 2151)

TRAVAUX D'ISOLATION ET VENTILATION DE L'ALSH

Délibération N°11/16 publiée le /2016 - Transmise à la préfecture le/2016 - Reçue à la préfecture le //2016

Les dépenses d'énergie constituent un budget de plus en plus important tant pour les particuliers que pour les collectivités. Il convient donc de se pencher sur les économies qui peuvent être réalisées.

Le bâtiment de l'ALSH est particulièrement énergivore. Il date de la fin du XIXème et il paraît indispensable, préalablement à toute conduite de travaux, de mener une étude approfondie sur son efficacité énergétique qui n'apporte pas pleine satisfaction en termes de confort pour les enfants.

Le dispositif régional « ENERGETIS Collectivité bâtiment » apparaît donc comme une réelle opportunité et la commune souhaite en bénéficier. Monsieur le Maire propose de demander une aide dans le cadre du contrat régional Agglo-Pays des Châteaux de 3^{ème} génération au titre du module 4 « performance énergétique » action 4-2 : plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs.

Les travaux d'isolation et d'amélioration de la performance énergétique qui en découleront et dont l'enveloppe sera déterminée par l'étude préalable sont prévus sur l'exercice budgétaire 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter la région Centre Val de Loire pour bénéficier du dispositif « ENERGETIS Collectivité bâtiment » pour mener à bien des travaux d'isolation et de ventilation de l'ALSH et bénéficier d'une subvention la plus élevée possible
- à engager toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Concours Villes et Villages étoilés

Monsieur le maire indique que la Commune de Mesland a participé au concours des « Villages étoilés » en 2015 et qu'à ce titre, elle a reçu la distinction « 1 étoile ». Les communes voisines de Seillac et d'Onzain ont également participé et ont été dotées respectivement de 4 et 2 étoiles. Les étoiles sont décernées pour 4 ans.

La remise officielle des diplômes pour Seillac, Onzain et Mesland aura lieu le 8 avril 2016 en Mairie de Seillac à 18h30.

Syndicat scolaire

Isabelle GIRAUD donne les chiffres du compte administratif 2015 du SIVOS

- en section de fonctionnement : excédent de 26 732.01 €
- en section d'investissement : déficit de 1 084.31 €, soit un solde disponible de 25 647.70 €.

La participation des communes pour l'exercice 2016 se répartit comme suit :

- Monteaux : 60 élèves avec participation de 81 295 €
- Mesland : 55 élèves avec participation de 74 521 €
- Veuves : 16 élèves avec participation de 21 679 €

Ordures ménagères

Cédric ODONNAT indique que l'entreprise SITA a repris le marché pour la collecte des ordures ménagères. Un site sera créé dans les prochaines années mieux valoriser les déchets. Il se propose d'organiser une visite des installations avec une animatrice de VAL-ECO.

Intervention du Public

Monsieur GILOT se pose la question : « Pourquoi donner une subvention de 382 € à la Société de Chasse, alors qu'il y a très peu de chasseurs de Mesland, le nombre total de chasseurs étant limité à 40 ». En ce qui concerne le lavoir du Pré Noir, on parle de mettre des plantes, alors que l'eau est verte !

Il indique également qu'il est interdit de poser des jardinières sur le pont d'une route départementale.